



**PRÉFET  
DE LA REGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Service énergie, climat, logement  
et aménagement durable**

Rouen, le 15 février 2022

*Pôle évaluation environnementale*

*Dossier n° 2022-4313*

*Nos réf. : 2022-82*

*Affaire suivie par : Pascale KOUASSIGAN*

*pascale.kouassigan@developpement-durable.gouv.fr*

*Tél. : 02 50 01 84 04*

*Courriel : pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr*

Madame,

Afin de savoir si votre projet de : « Forage pour les besoins en eau d'un cheptel de bovins au hameau du Gaillot sur la commune de Criquetot-L'Esneval (*Seine-Maritime*) » nécessitait la réalisation d'une évaluation environnementale, vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » reçue complète le 05 janvier 2022.

En application des dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas qui dispense d'évaluation environnementale votre projet.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie, accessible depuis le lien suivant :  
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement, le directeur adjoint

Yves SALAÜN

Madame Aurélie FOUBERT  
70, route d'Etretat  
Hameau du Gaillot  
76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL

Cité administrative – 2 rue Saint Sever  
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex  
Tél : 02 35 58 52 80 – Fax : 02 35 58 56 16

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

1 rue Recteur Daure  
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1  
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES  
PUBLICS+**

